

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 03/10/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 26/09/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

Quorum atteint

#### Présents (13) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (3) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne GACHON : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (9) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Gautier VIDAL
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Emilie BRIGNARD

### **DELIBERATION D2025-72 – DECLASSEMENT – QUARTIER DU TAMBOURIN – RUE DES BLEUETS – PARCELLE AR97 PARTIELLE**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du réaménagement du quartier du Tambourin selon les orientations de notre étude urbaine et compte tenu des aménagements réalisés ou projetés (nouvelle école Eliette Bonnel, opérations de réinvestissement urbain, etc.), il convient de procéder au préalable au déclassement de la partie de la parcelle AR97 d'une surface de 392m<sup>2</sup> environ figurée en rose sur le plan ci-annexé, à la suite du constat de sa désaffectation par délibération n°2024-71 du 03 octobre 2025.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer le déclassement de la partie de la parcelle AR97 d'une surface de 392m<sup>2</sup> environ figurée en rose sur le plan annexé à la présente délibération.

#### **LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 034-213400880-20251003-D2025\_72-DE



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A.' followed by a flourish.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.